

#2ème trimestre 2022

### ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

*Sur le site de la Praz* : Aménagement des installations de chantier sur la plateforme, notamment base-vie provisoire, magasin, atelier mécanique, et construction de casiers de stockage des matériaux d'excavation. Construction de l'écran acoustique côté ouest et de parois clouées côtés nord et est.

*En souterrain* : Agrandissement des niches dans la descendrière avec premiers travaux à l'explosif à partir de fin mai, aménagements en galerie (ventilation, éclairage, pompes,...), et marinage.

### LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI BRUIT



## APPRECIATION GENERALE BRUIT DU CHANTIER

Pas de dépassement des seuils sonores

niveaux sonores du chantier

conformes

acceptables

importants

critiques

## PLUS DANS LE DETAIL...

Période diurne (07h00-22h00)



Période nocturne (22h00-07h00)

ANNEE 2022	avril	mai	juin	GLOBAL
Nombre de jours avec dépassements du seuil d'émergence admissible et liés au chantier	0	0	0	0
<i>Conformité sur la période diurne</i>	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nombre de signalements des riverains	0	0	0	0
<i>dont signalements associés aux dépassements mesurés</i>	0	0	0	0

ANNEE 2022	avril	mai	juin	GLOBAL
Nombre de nuits avec dépassements du seuil d'émergence admissible et liés au chantier	0	0	0	0
<i>Conformité sur la période nocturne</i>	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nombre de signalements des riverains	0	0	0	0
<i>dont signalements associés aux dépassements mesurés</i>	0	0	0	0

L'émergence est la différence entre le niveau de bruit intégrant les sources sonores du chantier et le niveau de bruit existant sans le chantier.

Emergence admissible sur période diurne : 5 dB(A)

Emergence admissible sur période nocturne : 3 dB(A)

**TELT reste attentif aux besoins des riverains pour réduire les nuisances sonores que le chantier peut occasionner.**